

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Location d'Espaces et de Salles Le lieu Creative Seeds

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre Creative Seeds Gestion et Evènement SIRET 91460828600011, ci-après désigné « le Loueur », et toute personne physique ou morale, ci-après désignée « le Locataire », souhaitant louer un espace ou une salle (ci-après « l'Espace ») pour l'organisation d'un événement. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Locataire.

## 2. CONDITIONS DE LOCATION

### 2.1 Montant de la location

Le prix total de la location de l'Espace est défini par un devis signé par le Locataire. Ce devis précise la durée de la location, les équipements inclus et les éventuels services complémentaires. Le paiement s'effectue selon les modalités définies dans le devis.

### 2.2 Caution

Une caution est exigée pour couvrir d'éventuels dégâts matériels ou non-respect des conditions d'utilisation. Cette caution sera restituée dans un délai de x jours après l'événement, sous réserve de l'absence de dégâts ou d'infractions constatées lors de l'état des lieux de sortie. En cas de dégradations, le montant des réparations sera déduit de la caution. Si les frais de remise en état excèdent le montant de la caution, le complément sera facturé au Locataire.

## 3. OBLIGATIONS DU LOUEUR

### 3.1 Mise à disposition de l'Espace

Le Loueur s'engage à mettre à la disposition du Locataire l'Espace dans les conditions et à la date convenues dans le devis ou le contrat de location. Le Loueur garantit que l'Espace est conforme aux normes de sécurité en vigueur et fournira les équipements et services inclus dans la prestation, tels que spécifiés dans le devis.

### **3.2 Accès aux lieux**

Le Loueur s'engage à permettre l'accès à l'Espace le jour de l'événement, ainsi qu'aux horaires spécifiés dans le contrat de location. En cas d'accès anticipé pour l'installation ou de sortie différée pour le démontage, ces modalités devront être expressément prévues et validées par écrit.

## **4. RESPONSABILITÉS DU LOCATAIRE**

### **4.1 Respect des lieux**

Le Locataire s'engage à ce que les personnes présentes pendant l'événement respectent l'intégrité des lieux et des équipements mis à sa disposition. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Le Locataire s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative au bruit et aux nuisances sonores, notamment les horaires réglementaires et le voisinage. Toute infraction à ces règles pourra entraîner : Des sanctions immédiates, y compris l'interruption de l'événement La facturation des frais de remise en état au Locataire La retenue totale ou partielle de la caution Le Locataire doit laisser les lieux dans l'état dans lequel il les a trouvés. Un état des lieux sera effectué à l'entrée et à la sortie.

### **4.2 Droits SACEM**

Il est également rappelé au Client qu'une déclaration doit être effectuée par ses soins auprès de la SACEM pour chaque manifestation à caractère musical avec ou sans spectacle, organisée par un intermédiaire autre que Creative Seeds Gestion et Evènement.

### **4.3 Assurance**

Le Locataire doit souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés durant l'événement, tant aux tiers qu'aux biens du Loueur. Une attestation d'assurance devra être fournie au Loueur avant la date de l'événement.

### **4.4 Respect des règles de sécurité**

Le Locataire doit veiller à ce que l'événement respecte les normes de sécurité en vigueur, notamment en matière d'accueil du public, de prévention incendie et d'évacuation d'urgence. Le Locataire est responsable de l'organisation des secours et de la sécurité pendant l'événement. Il doit s'assurer du respect de la capacité maximale d'accueil de l'Espace.

## **5. ANNULATION ET MODIFICATION**

### **5.1 Annulation par le Locataire**

En cas d'annulation de la réservation par le Locataire, les conditions suivantes s'appliquent : Annulation plus de [X] jours avant l'événement : remboursement intégral ou retenue de [X]% Annulation entre [X] et [X] jours avant l'événement : retenue de [X]% Annulation moins de [X] jours avant l'événement : aucun remboursement

### **5.2 Annulation par le Loueur**

Le Loueur se réserve le droit d'annuler la location en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles rendant impossible la mise à disposition de l'Espace. Dans ce cas, le Locataire sera intégralement remboursé des sommes versées.

## **6. LITIGES**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

## **7. DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre de la réservation sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant qui peut s'exercer par courrier à Creative Seeds Gestion et Evènement, 3679 Boulevard des Alliés 35510 Cesson-Sévigné, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse ainsi que la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

## **8. ACCEPTATION DES CGV**

La signature du devis ou du contrat de location vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Date de mise à jour des CGV : 05/12/2025

Le lieu Creative Seeds

Creative Seeds Gestion et Evènement

3679 Boulevard des Alliés

35510 Cesson-Sévigné

0299010019

[lelieu@creativeseeds.fr](mailto:lelieu@creativeseeds.fr)

SIRET 91460828600011 RCS Rennes